

# MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale  
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30  
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2014-20

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze, et le premier septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire, par suite de convocation en date du vingt cinq août, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. André BOUCHIND'HOMME, COJON Jacques, COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, DUEZ Christophe, FAVRE Angélique, GOILLARD Cyrille, LEFEBVRE Bruno, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

**ÉTAIT EXCUSÉ** :

**OBJET** :

PERSONNEL  
COMMUNAL

Recours au contrat privé  
auto-entrepreneur dans  
le cadre de la mise en  
place des Temps  
d'Activités Périscolaires  
(TAP)

La séance ouverte, Monsieur le Maire :

- expose au Conseil Municipal qu'il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'intervenants pour animer les Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme.
- Considérant que **le nombre exact des enfants qui participeront aux activités périscolaires ne pourra être précisément connu qu'au terme de la réception, en Mairie, de l'acte d'engagement remis aux familles par trimestre scolaire**, il y aurait lieu de recourir à la signature de contrats privés dits « auto-entrepreneurs » de manière à pouvoir encadrer les activités sportives et informatiques
- Rappelle les dispositions de la délibération n° 2013-03 du 8 février 2013
- demande de délibérer sur la question

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :**

- Autorise la signature de contrats privés de type auto-entrepreneur à raison de :

10 heures par semaine pour les activités informatiques (3 heures dans le cadre de la mise en place des TAP et 7 heures au titre de l'animation informatique à l'école)  
03 heures par semaine pour les activités sportives

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents

Pour copie conforme  
**Gilbert DARTOIS**  
Maire de TINCQUES